

Séance extraordinaire (Budget) du 21 décembre 2015



2015-12
262

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 21 décembre 2015 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 13 novembre 2015 .

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2016 de cette municipalité.

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du budget pour l'année 2016 et du plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la session

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2016 et du plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, les membres du conseil procéderont en conséquence.

**2015-12
263** **04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2016 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016-2017-2018, ces documents ayant été expédiés aux membres du conseil depuis le 2015-12-15, ceux-ci étant également annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2016 prévoyant;

- Des revenus de 3,410,330 \$
- Des dépenses de 2,549,110 \$
- Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 861,220 \$
- Les affectations financières suivantes
 - 751,520 \$ au remboursement de la dette à long terme
 - 30,000 \$ à un fonds réservé
 - 79,700 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2016

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2016-2017-2018

Adoptée unanimement

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2015-12
264** **06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session spéciale d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20

Rosaire Coulombe, maire
trés.

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.